



FORMATION DES ARBITRES

2008-2012

un autre regard pour viser
à une FORMATION CONTINUE...



à l'image de la formation des entraîneurs

UN ENSEIGNEMENT

PAR NIVEAU

un méthode abordée pour permettre aux « arbitres »
d'apprendre théoriquement leur « *métier* »

mais également,

et surtout, avec plus de **PRATIQUE...**

TROIS NIVEAUX DE FORMATION

pour devenir
LES
ARBITRES
de DEMAIN

...



NIVEAU 1



COURS
restreint et AGREE
par le
Département Arbitrage.
organisé par le C.P.

LE NIVEAU 1

...

Permettra aux candidats de suivre une formation de 3 à 4 heures ; celle-ci viserait à faire une approche générale des règles, de l'esprit, des notions d'espaces, du placement de l'arbitre et son adaptation en fonction du jeu, ...



LE NIVEAU 1

...

Au terme de cette formation théorique et pratique, le candidat devra prêter un nombre de rencontres, DANS SON CLUB d'origine, pour les catégories U12 uniquement.

(ou dans un club voisin, en l'absence d'équipe ⁽¹⁾ de ce niveau dans son club),



(1) Il faut prévoir le cas où le club du candidat ne possède pas d'équipes PETITS PANNEAUX ; possibilité d'arbitrer avec autorisation des 2 clubs (acceptant et affiliation)

NIVEAU 1 arbitre de club

CONDITIONS

- le candidat doit avoir 13 ans accomplis
- suivre la formation prévue
- doit diriger un certain nombre de rencontres fixé, en concertation avec le CP

Matches prestés

- **DANS SON CLUB**
- seul ou accompagné d'un autre « arbitre de club »

Catégories

- **PETITS PANNEAUX uniquement (U12)**

NIVEAU 1 arbitre de club

Contrôle

- dans un cahier de suivi (date et n° de la rencontre)
- signature du marqueur (en principe, membre affilié au club adverse)

Indemnités de prestation

- 12,00 €, mais pas de déplacement.

Pour s'inscrire au niveau 2

le candidat aura été vu, au moins une fois,
par un responsable désigné par la CFA

NIVEAU 2



COURS
restreint et AGREE
par le
Département Arbitrage.
organisé par le C.P.

LE NIVEAU 2

...

Permettrait aux candidats de suivre une formation de 3 à 4 heures qui visera à apporter une information complémentaire adaptée aux règles des grands panneaux ...

L'objectif est que le candidat apprenne surtout à siffler les notions de base essentielles.



LE NIVEAU 2

...

Au terme de cette formation théorique et pratique, le candidat prestera , dans toutes les catégories de jeunes provinciaux, **sauf cadets et juniors**, un nombre de rencontres, **HORS DE SON CLUB** d'origine, cette fois...



NIVEAU 2 aspirant arbitre

CONDITIONS

- le candidat doit avoir 14 ans accomplis
- suivre le cours du niveau 2 (réussite attestée du niveau 1)
- doit diriger un certain nombre de rencontres fixé, en concertation avec le CP

Matches prestés

- **HORS DE SON CLUB**
- accompagné d'un arbitre, candidat ou ayant réussi le NIVEAU 3

Catégorie

- **PUPILLES et MINIMES**

NIVEAU 2 aspirant arbitre

Contrôle

- **Fiche d'observation**
(évaluation sommaire des connaissances et aptitudes de l'aspirant)
- **remplie par l'arbitre accompagnateur**

Indemnités

- **au tarif en vigueur (13,00 €)**

Pour s'inscrire au niveau 3

**Le candidat aura été vu, au moins une fois,
par un responsable désigné par la CFA
Un avis favorable doit être donné...**

NIVEAU 3



COURS COMPLET
agr e  et organis 
par le
D partement Arbitrage.

LE NIVEAU 3

...

**Prépare le candidat au titre
D'ARBITRE
PROVINCIAL.**

**Une formation de 16
heures est prévue pour
parfaire les connaissances
de l'aspirant arbitre ; la
formation vise à
développer les notions
d'avantage-désavantage,
position légale de défense,
acte de shoot, cylindre, ...**



LE NIVEAU 3

...

Au terme de cette formation théorique et pratique, le candidat devra prêter un certain nombre de rencontres et avoir été visionné par la CFA qui doit donner un avis favorable pour qu'il puisse postuler au titre d'arbitre provincial (voir article PC 7), auquel on ajouterait un point 4 : épreuve théorique et 5, participation à un colloque obligatoire.



LE NIVEAU 3

...

**Au terme de ces épreuves
accomplies, le candidat
arbitre devient arbitre
provincial à disposition
du CP...**



NIVEAU 3

candidat arbitre

CONDITIONS

- le candidat doit avoir 16 ans accomplis sauf avis favorable de la CFA
- suivre le cours du niveau 3 (réussite attestée du niveau 2)
- réussir un examen théorique et pratique

Matches prestés

- HORS DE SON CLUB
- accompagné d'un arbitre ayant réussi le NIVEAU 3

Catégorie

- Toutes les catégories JEUNES
- SENIORS provinciaux, excepté P1M

NIVEAU 3

candidat arbitre

Contrôle

- Visionnement(s)
- effectué(s) par les membres de la CFA.

Après avoir réussi ...

- un examen théorique
 - et un examen pratique,
- le candidat pourra obtenir le titre ...



ARBITRE PROVINCIAL

**qui lui permettra d'officier
dans toutes les catégories
PROVINCIALES
et éventuels, jeunes
régionaux**

ARBITRE PROVINCIAL

CONDITIONS

- réussite attestée du niveau 3
- avoir été noté favorablement lors des visionnements
- diriger un certain nombre de rencontres fixé
- par le Département Arbitrage

- Il devra, pour conserver ce titre
- Participer, au moins une fois, durant la saison,
- à un colloque organisé par le département de formation
- = NOTION DE FORMATION CONTINUE

**A la demande du
DEPARTEMENT
ARBITRAGE,**

**Le CP proposera
les éventuels
candidats**

**ARBITRES
REGIONAUX**



**MERCI pour votre attention
et bonne route
à cette réforme des cours.**